

SOLUTIONS DE SUCCESSIONS ET FIDUCIES

Chacune des solutions de Successions et fiducies¹ comprend diverses facettes et peut être modelée et tarifée selon les besoins du client ; elle peut inclure, en tout ou en partie, les services suivants. Pour de plus amples renseignements, ou pour parler à l'un de nos professionnels de Successions et fiducies, appelez-nous au 1 855 833-6511.



RBC Gestion de patrimoine
Successions et fiducies

DIFFUSION INTERNE SEULEMENT

	SOLUTIONS POUR LIQUIDATEURS ² ET EXÉCUTEURS		SOLUTIONS POUR FIDUCIAIRES	
CE QUE NOUS OFFRONS	Capacité d'agir à titre de liquidateur ou d'exécuteur dans le processus de la planification successorale	Soutien professionnel aux personnes nommées liquidateurs ou exécuteurs et qui sont dans l'obligation d'agir	Capacité d'agir à titre de fiduciaire d'une fiducie entre vifs ou d'une fiducie testamentaire	Soutien professionnel aux personnes qui ont été nommées fiduciaires d'une fiducie entre vifs ou d'une fiducie testamentaire
EN QUOI ÇA CONSISTE	LIQUIDATEUR/EXÉCUTEUR UNIQUE OU COLIQUIDATEUR/COEXÉCUTEUR <ul style="list-style-type: none"> Successions et fiducies peut agir à titre de liquidateur ou d'exécuteur unique pour les personnes qui préfèrent confier à un professionnel chevronné l'administration de leur succession Successions et fiducies peut agir à titre de coliquidateur ou de coexécuteur avec un conjoint, un membre de la famille ou un ami Successions et fiducies peut également agir à titre de liquidateur ou d'exécuteur suppléant dans les cas de nominations éventuelles 	AGENT DU LIQUIDATEUR OU DE L'EXÉCUTEUR <ul style="list-style-type: none"> Successions et fiducies peut agir à titre d'agent du liquidateur ou de l'exécuteur pour les personnes nommées comme liquidateurs ou exécuteurs et qui sont dans l'obligation d'agir Successions et fiducies peut offrir des services d'administration complète de la succession ou seulement des services spécifiques, selon les besoins du client Le liquidateur ou l'exécuteur garde les pouvoirs de décision 	FIDUCIAIRE OU COFIDUCIAIRE DE FIDUCIES ENTRE VIFS ET DE FIDUCIES TESTAMENTAIRES <ul style="list-style-type: none"> Les professionnels des successions et des fiducies peuvent aider à créer et à administrer tous les types de fiducie entre vifs et de fiducie testamentaire Successions et fiducies peut agir à titre de fiduciaire successeur afin de poursuivre l'administration d'un autre fiduciaire Successions et fiducies peut également agir à titre de fiduciaire unique ou de cofiduciaire avec une personne 	AGENT DU FIDUCIAIRE <ul style="list-style-type: none"> Successions et fiducies peut agir à titre d'agent du fiduciaire pour les personnes qui ont été nommées fiduciaires d'une fiducie entre vifs ou d'une fiducie testamentaire Successions et fiducies peut offrir des services fiduciaires personnalisés au nom du fiduciaire Le fiduciaire désigné garde les pouvoirs de décision
PUBLIC CIBLE	Personnes qui : <ul style="list-style-type: none"> Désirent un liquidateur ou un exécuteur professionnel objectif pour superviser tous les aspects du processus de règlement de la succession Estiment que le processus de règlement d'une succession est trop complexe pour la famille ou les amis N'ont pas de proches ou d'amis en mesure d'agir à titre de liquidateur ou d'exécuteur Désirent créer des fiducies testamentaires pour les générations futures Sont aux prises avec une situation familiale difficile 	Liquidateurs ou exécuteurs désignés qui : <ul style="list-style-type: none"> N'ont pas le temps, les compétences ou la motivation nécessaires pour administrer une succession Vivent à l'extérieur de la province Sont des conjoints survivants ayant besoin d'aide pour accomplir certaines tâches Vivent une situation familiale difficile et ont besoin de l'avis impartial d'une tierce partie 	<ul style="list-style-type: none"> Personnes qui veulent que Successions et fiducies agisse à titre de fiduciaire ou de cofiduciaire dans les cas de fiducies créées pour : <ul style="list-style-type: none"> des enfants ou autres membres de la famille (ex. : nièces, neveux, etc.) jusqu'à ce qu'ils atteignent un âge déterminé – un conjoint un membre de la famille atteint d'une invalidité physique ou mentale des fins de bienfaisance Personnes qui veulent créer une fiducie entre vifs pour maintenir le caractère confidentiel de leurs affaires financières ou obtenir une certaine efficacité fiscale Personnes qui veulent qu'un fiduciaire constitué en société assume la responsabilité d'une fiducie existante à titre de fiduciaire successeur 	<ul style="list-style-type: none"> Personnes qui ont été désignées comme fiduciaires de fiducies entre vifs ou de fiducies testamentaires et qui ont besoin d'aide pour accomplir une partie ou la totalité de leurs tâches Professionnels (avocats, comptables) agissant à titre de fiduciaires pour le compte de leurs clients et qui désirent avoir en coulisse un soutien technique spécialisé ou une comptabilité de fiducie
AVANTAGES POUR LE CLIENT	<ul style="list-style-type: none"> Administration complète de la succession par des professionnels chevronnés, préparation des déclarations de revenus et des inventaires, et reddition complète de comptes aux bénéficiaires Gestion éclairée des questions techniques et fiscales pouvant optimiser la valeur de la succession pour les bénéficiaires Assistance au regard des situations familiales Garde des biens et consolidation des actifs de la succession Garde du testament 	<ul style="list-style-type: none"> Accès à des solutions sur mesure pour veiller à ce que les clients ne reçoivent que les services qu'ils veulent ou dont ils ont besoin, et qu'ils ne paient que pour ceux-ci Réduction de la tâche du liquidateur ou de l'exécuteur Gestion éclairée des questions techniques et fiscales pouvant optimiser la valeur de la succession pour les bénéficiaires Objectivité Garde des biens et consolidation des actifs de la succession « Guichet unique » pour tous les aspects de l'administration de la succession 	<ul style="list-style-type: none"> Savoir-faire en gestion des actifs, en administration et en communication, y compris la préparation de déclaration de revenus Professionnels des placements pour fiducies qui se concentrent sur les exigences particulières liées à la gestion des placements fiduciaires Garde d'actifs de la fiducie Continuité du mandat de fiduciaire pour plusieurs générations 	<ul style="list-style-type: none"> Accès à des solutions sur mesure pour veiller à ce que les clients ne reçoivent que les services qu'ils veulent ou dont ils ont besoin, et qu'ils ne paient que pour ceux-ci Réduction de la tâche du fiduciaire Accès à des professionnels qui connaissent les exigences particulières liées à la garde, à la comptabilité et à la fiscalité des fiducies Possibilité d'avoir recours au gestionnaire de placements de son choix
FRAIS	<ul style="list-style-type: none"> Sur la base de la valeur homologable de la succession (rabais offert pour les actifs détenus à RBC) Une structure de taux dégressifs commence habituellement à 4,5 % 	Frais calculés sur la base d'une solution : <ul style="list-style-type: none"> Structure de taux dégressifs commençant à 3,5 % pour la solution complète Solution pleinement personnalisée à partir de 5 500 \$ Solution à tarif fixe pour 4 000 \$ 	<ul style="list-style-type: none"> Fourchette habituelle de 0,80 % à 1,90 % La fourchette variera si un mandat de placement a été confié au Trust Royal Possibilité de frais d'établissement ou de distribution 	<ul style="list-style-type: none"> Fourchette habituelle de 0,80 % à 1,90 % La fourchette variera si un mandat de placement a été confié au Trust Royal Possibilité de frais d'établissement ou de distribution

¹ Nommer ou désigner Successions et fiducies signifie désigner soit la Société Trust Royal du Canada, soit la Compagnie Trust Royal. ² On utilise le terme fiduciaire de la succession en Ontario ; liquidateur au Québec.

SOLUTIONS DE SUCCESSIONS ET FIDUCIES

Chacune des solutions de Successions et fiducies¹ comprend diverses facettes et peut être modelée et tarifée selon les besoins du client ; elle peut inclure, en tout ou en partie, les services suivants. Pour de plus amples renseignements, ou pour parler à l'un de nos professionnels de Successions et fiducies, appelez-nous au 1 855 833-6511.



	SOLUTIONS EN CAS D'INCAPACITÉ		SOLUTIONS ADMINISTRATIVES
CE QUE NOUS OFFRONS	Soutien pour la gestion des affaires financières au cas où une personne deviendrait incapable ou à l'égard des biens d'un mineur.	Soutien professionnel aux personnes qui ont été nommées mandataires à l'égard des biens (ou l'équivalent selon la province)	Aide dans l'administration quotidienne des placements et des affaires financières du client
EN QUOI ÇA CONSISTE	<p>MANDAT/PROCURATION</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Successions et fiducies peut agir à titre de mandataire³ pour gérer les actifs des personnes frappées d'incapacité ■ Successions et fiducies peut aussi prendre en charge, par désignation du tribunal, les intérêts des mineurs qui n'ont personne dans leur famille susceptible de s'occuper de la gestion de leurs affaires 	<p>ADMINISTRATION DES MANDATS ET DES PROCURATIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Successions et fiducies aide les personnes qui ont été désignées mandataires à l'égard des biens (ou l'équivalent selon la province) ■ Le mandataire garde les pouvoirs de décision 	<p>SÉCURITÉ PLUS</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Portefeuille géré de titres à revenu fixe offrant des rendements stables et concurrentiels, ainsi qu'un service personnalisé
PUBLIC CIBLE	<ul style="list-style-type: none"> ■ Clients qui ont désigné Successions et fiducies comme liquidateur ou exécuteur et qui désirent que Successions et fiducies gère leurs affaires s'ils devaient être frappés d'incapacité ■ Mineurs qui ne peuvent dans leur entourage familial compter sur des personnes en mesure de s'occuper de leurs affaires 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Personnes qui ont été désignées mandataires à l'égard des biens et qui voudraient de l'aide pour accomplir certaines ou toutes les tâches requises 	<p>Clients qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Sont préoccupés par la sécurité de leur capital et recherchent des rendements stables et concurrentiels ■ Investissent habituellement dans des valeurs à revenu fixe ■ Préfèrent avoir affaire à un seul directeur relationnel ■ Recherchent un service personnalisé et l'assurance que des professionnels s'occupent de leurs placements ■ Veulent déléguer le réinvestissement de leurs titres venant à échéance, les tâches administratives ou le paiement des factures ■ Peuvent être des retraités, des retraités-voyageurs
AVANTAGES POUR LE CLIENT	<ul style="list-style-type: none"> ■ Tranquillité d'esprit de savoir que des experts s'occupent de l'administration complète des affaires financières de la personne. Présentation régulière de rapports et prise en charge de la collecte de revenu, du paiement des factures et de la préparation des déclarations de revenus ■ Objectivité et compréhension dans les relations avec un fournisseur de soins personnels ou le tuteur ■ Confidentialité ■ Compte détaillé ■ Garde des biens et consolidation des actifs de la succession 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Tranquillité d'esprit de savoir que des experts s'occupent de l'administration courante des actifs du mandant⁴, comme les paiements de factures et la gestion immobilière ■ Tenue des registres de toutes les opérations se rapportant à l'administration courante ■ Garde des biens et consolidation des comptes et des actifs du mandant, s'il y a lieu, pour simplifier la gestion et réduire les frais ■ Objectivité et compréhension dans l'aide relative aux tâches associées au rôle de mandataire ■ Réduction de la tâche du mandataire⁴ 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Tranquillité d'esprit, sachant que les placements sont suivis par des professionnels ■ Flux de revenu et de paiements réguliers et prévisibles, selon les directives ■ Relevés trimestriels clairs et détaillés ■ Garde des biens et consolidation des actifs ■ Renseignements fiscaux simplifiés et intégrés ■ Paiement des factures périodiques (services publics, cartes de crédit et acomptes provisionnels d'impôt trimestriels) ■ Accès à une gamme de services étendus comprenant la préparation des déclarations de revenus annuels, la planification successorale et la planification en cas d'incapacité ■ Frais déductibles du revenu imposable (comptes non enregistrés)
FRAIS	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les frais d'établissement ou de regroupement des actifs sont de 2% des actifs totaux ■ Les frais courants se situent habituellement dans une fourchette de 0,80% et 1,90% ■ La fourchette variera si un mandat de placement a été confié au Trust Royal 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les frais d'établissement ou de regroupement des actifs sont de 2% des actifs totaux ■ Les frais courants se situent habituellement dans une fourchette de 0,80% et 1,90% ■ La fourchette variera si un mandat de placement a été confié au Trust Royal 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Frais de gestion annuels de 1,00% (minimum de 5 500 \$)

³ La terminologie varie d'une province à l'autre (mandat au Québec). ⁴ La personne qui crée la procuration ou le mandat est aussi appelée le mandant, et la personne désignée ou nommée est un fondé de pouvoir ou mandataire. L'unité Successions et fiducies RBC désigne la Société Trust Royal du Canada et la Compagnie Trust Royal. La Société Trust Royal du Canada et la Compagnie Trust Royal et la Banque Royale du Canada sont des entités juridiques distinctes et affiliées. La Société Trust Royal du Canada et la Compagnie Trust Royal sont des sociétés membres de RBC Gestion de patrimoine, unité d'exploitation de la Banque Royale du Canada. © Marque déposée de la Banque Royale du Canada. RBC Gestion de patrimoine est une marque déposée de la Banque Royale du Canada, utilisée sous licence. © 2013. Tous droits réservés.